




DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/011

**OBJET : CONTRIBUTION ET SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT AU SDIS DE LA GIRONDE POUR
L'ANNEE 2020**

Envoyé en préfecture le 02/03/2020
Reçu en préfecture le 02/03/2020
Affiché le 
ID : 033-243301264-20200225-2020_011_V2-DE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 36

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 18 février 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 février 2020

**Le 25 février de l'année deux mille
vingt à 18h30**
à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. CLAVERIE
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoît	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	A				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/011

**OBJET : CONTRIBUTION ET SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT AU SDIS DE LA GIRONDE POUR
L'ANNEE 2020**

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3-3-5 « incendie et secours », portant sur la contribution au fonctionnement du SDIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Compte tenu de l'appel à une contribution volontaire supplémentaire au fonctionnement du SDIS,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

A titre principal, la CCM participe à la contribution financière au budget de fonctionnement du SDIS de la Gironde, à hauteur de 577 819,60€ pour l'année 2020, en lieu et place des communes.

En complément, le Département de la Gironde a sollicité les membres contributeurs pour permettre de pérenniser les capacités d'intervention au regard de la sollicitation opérationnelle croissante.

Il s'agit d'un enjeu majeur pour la protection des personnes et des biens sur le territoire girondin.

A ce titre, la CCM attribue une subvention de fonctionnement de 83 855,37€ au bénéfice du SDIS 33, attribuée au titre de l'exercice 2020, dans le cadre de l'actualisation des contributions communales assise sur la population DGF 2019 par rapport à la population DGF 2002.

Il est proposé de conventionner avec le Département pour répondre positivement à cette subvention de fonctionnement supplémentaire pour l'année 2020.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la contribution financière au budget de fonctionnement du SDIS de la Gironde pour l'année 2020 pour un montant de 577 819,60€,
- Approuve la subvention de fonctionnement supplémentaire au SDIS de la Gironde pour l'année 2020 pour un montant de 83 855,37€,
- Autorise le Président à signer la convention afférente à la subvention de fonctionnement,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Fait à Martillac, le 25 février 2020

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement